



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS
Du 09/05/2026

Présents : Pierre MARTINE (Président), Didier DARRIET, Nicolas Baudry

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

RAPPEL

La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs. Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.

SENIORS D1

MATCHES REPORTEES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
-------------	-------	----------	----------	------	-----------

SENIORS D2

MATCHES REPORTEES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D2	B	Artiguisse US 1	Ambès FC 1	18/01/2026	17/05/2026

DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS
Du 09/05/2026

SENIORS D3

MATCHES REPORTEES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D3	A	Blanquefortaise ES 3	St Laurent Pauillac 1	08/02/2026	17/05/2026
SENIORS D3	B	St Seurin St Estèphe	La Bastidienne SC 3	08/02/2026	03/05/2026
SENIORS D3	E	UVGI 1	Montferrandaise AS 1	25/01/2026	08/05/2026
SENIORS D3	E	Artiguaise US 2	Talence FC 3	01/03/2026	03/05/2026

SENIORS D4

MATCHES REPORTEES

COMPETITION	POULE	RECEVANT	VISITEUR	DATE	REPORT AU
SENIORS D4	A	Macaudaise SJ 3	Chambéry RC 4	12/04/2026	17/05/2026
SENIORS D4	C	Maransin FC 1	Gauriaguet PeuJard 1	18/01/2026	17/05/2026
SENIORS D4	C	Mascaret FC 3	Gensac Montcaret 3	01/03/2026	17/05/2026
SENIORS D4	F	US Fargues Toulonne 2	Belin-Beliet FC 3	01/03/2026	08/05/2026

Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe FC VALLEE De DORDOGNE 2 pour la rencontre 54017048 seniors D4 Poule D du 26/04/2026 FC VALLEE de DORDOGNE 2 / St DENIS de PILE US 3
Amende de 299€ forfait sur les 3 dernières journées au club FC VALLEE De DORDOGNE (554116)

Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe FC BARPAIS 2 pour la rencontre 54012780 seniors D4 Poule F du 26/04/2026 CAUDERAN AGJA 2 / FC BARPAIS 2
Amende de 299€ forfait sur les 3 dernières journées au club FC BARPAIS (521556)

Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe FRONSADAIS FOOT ES 2 pour la rencontre 54019210 seniors D4 Poule C du 26/04/2026 GENSAC MONTCARET 3 / FRONSADAIS FOOT ES 2
Amende de 299€ forfait sur les 3 dernières journées au club FRONSADAIS FOOT ES (582752)

Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe ARTIGUAISE US 2 pour la rencontre 53905773 seniors D3 Poule E du 26/04/2026, St EMILIONNAIS FCG 3 / ARTIGUAISE US 2
Amende de 299€ forfait sur les 3 dernières journées au club ARTIGUAISE US (580706)

Forfait sur les 3 dernières journées de l'équipe AVENSAN MOULIS LISTRAC 2 pour la rencontre 54155947 seniors D4 Poule A du 26/04/2026, CANEJAN ES 3 / AVENSAN MOULIS LISTRAC 2
Amende de 299€ forfait sur les 3 dernières journées au club AVENSAN MOULIS LISTRAC (550106)



1^{er} forfait de l'équipe TARGON SOULIGNAC 2 pour la rencontre 53979589 seniors D2 Poule C du 01/03/2026

Reporté le 03/05/2026 TARGON SOULIGNAC FC / ALLIANCE du MORON FC 2

Amende de 59,00 € pour 1^{er} forfait au club de TARGON SOULIGNAC FC (547677)

1^{er} forfait de l'équipe PATRONAGE BAZADAIS 3 pour la rencontre 54000864 seniors D4 Poule F du

15/02/2026 Reporté le 01/05/2026 CAZAUX Olympique 3 / PATRONAGE BAZADAIS 3

Amende de 59,00 € pour 1^{er} forfait au club de PATRONAGE BAZADAIS (505811)

Le Président de la commission

Pierre MARTINE

Le secrétaire

Didier DARRIET